

Séance de conseil ordinaire du 07 août 2023 (18 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames KACZMAREK Béatrice, HOURRIEZ Amandine, FRIEDRICH Céline et Messieurs SABATIER Michel, ROBIN Hervé, NORTIER Patrick, HUDEC Lionel, DELVAUX Johnny

Absents excusés: PIERRON Jimmy, PAQUIS Claire, FERRARI Ludovic, FERRARI Olivier.

Absents : COLOMBEAU Johan

Secrétaire : HOURRIEZ Amandine

Election du secrétaire de séance

Madame HOURRIEZ Amandine est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

20230807-01 Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2023

20230807-02 DM N°1 Commune

20230807-03 Subvention Grand Est Monument aux morts –Calvaire- Eglise

20230807-04 Divers

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

N° 20230807-01 Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2023

Le conseil municipal approuve à le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2023 à 7 voix pour et 1 abstention.

N° 20230807-02 DM N°1 Commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n° 1 au BP 2023 du budget principal			
D	2111	Terrains nus	502.00
D	2117	Bois et forêts	46.27
D	2138	Autres constructions	239.97
R	1328	Autres	788.24
T 041		Opérations patrimoniales	788.24

N° 20230807-03 Subvention Grand Est Monument aux morts –Calvaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection du monument aux morts, du calvaire, ces biens étant dégradés avec les années et les intempéries.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ADECMR et Marbrerie du Mont Tilleul pour la réfection de ces biens, le conseil municipal adopte les devis et autorise le maire à les signer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet de réfection du monument aux morts et du calvaire pour les montants suivants :

Monument aux morts : ADECMR 1 800.00 € + Marbrerie du Mont Tilleul 2 600.00 €

Calvaire : 2 500.00 € + Marbrerie du Mont tilleul 1 580.00 €

Décide de lancer le projet pour l'année 2023 et d'inscrire les crédits au budget primitif les crédits nécessaire.

Autorise le maire à solliciter auprès des instances les subventions les plus importantes possible.

Dis que le projet devra être exécuté en 2023.

N° 20230807-04 Divers

- Les parents d'élèves de cycle 3 s'inquiètent de n'avoir eu la listes des fournitures scolaires pour l'année 2023-2024.

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	KACZMAREK Béatrice	FERRARI Ludovic
DELVAUX Johnny	FRIEDRICH Céline	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé	PIERRON Jimmy
FERRARI Olivier	PAQUIS Claire	HOURRIEZ Amandine		